



EPCI :
DEPARTEMENT :
TRÉSORERIE OU SGC :

988 CC PONTIEU MARQUENTERRE
80
SGC DOULLENS

N° 1259 EPCI (2)

TAUX
FDL
2025

FINANCES PUBLIQUES
ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2025

IV – INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

1. DÉTAIL DES ALLOCATIONS COMPENSATRICES ET DOTATIONS		2. BASES EXONÉRÉES	
Taxe foncière bâtie :		Taxe foncière bâtie :	
a. Personnes de condition modeste	0	a. Par le conseil communautaire	0
b. Baux à réhabilitation, QPPV, Mayotte	2	b. Par la loi	2 571 685
c. Locaux industriels	81 415	Taxe foncière non bâtie :	
d. Logements sociaux	468	a. Par le conseil communautaire	0
		b. Par la loi (terres agricoles)	1 544 695
		c. Par la loi (autres)	0
Taxe foncière non bâtie		Cotisation foncière des entreprises :	
Taxe d'habitation :		a. Par le conseil communautaire	0
a. Dotation pour perte de THLV	0	b. Par la loi	3 542 252
b. Mayotte	>>>	3. BASES DE TAXE D'HABITATION	
Cotisation foncière des entreprises :		a. Résidences secondaires et assimilées	24 970 000
a. Exonérations en zone d'aménagement. du territoire	0	b. Logements vacants soumis à la THLV	0
b. Base minimum	98 012	c. Bases dégrévées hors locaux vacants	682 975
c. Locaux industriels	721 654	d. Bases dégrévées locaux vacants	0
d. Autres allocations	1 061		

7. ÉLÉMENTS UTILES AU VOTE DES TAUX DE COTISATION FONCIÈRE DES ENTREPRISES	
7.1. TAUX MAXIMUM ET TAUX MOYENS PONDÉRÉS	
CFE unique ou de zone	CFE éolienne
23,59	>>>
23,59	>>>
23,59	>>>
24,93	>>>
Taux maximum :	
a. De droit commun	>>>
b. Dérogatoire	>>>
c. Avec rattrapage	>>>
d. Avec capitalisation	>>>
e. Avec majoration spéciale	>>>
Taux moyens pondérés :	
a. 75 % de la moyenne nationale de la catégorie	>>>
b. En cas de changement de périmètre	>>>
7.2. COEFFICIENTS DE VARIATION DES TAUX MOYENS DES TAXES FONCIÈRES	
a. Taxe foncière bâtie	1,000000
b. Taxes foncières bâtie et non bâtie	1,000225

4. PRODUITS PRÉVISIONNELS DE L'IFER	
a. Éoliennes et hydroliennes	503 736
b. Centrales électriques	0
c. Centrales photovoltaïques	8 430
d. Centrales hydrauliques	0
e. Transformateurs électriques	32 828
f. Stations radioélectriques	198 165
g. Installations gazières et autres	14 165
5. RÉFORMES FISCALES	
a. TVA prév. (compensation TH)	5 069 285
b. TVA prév. (comp. CVAE)	1 160 436
c. DTCE (Métropole de Lyon)	>>>
6. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE TH	
a. 75% moyenne nationale	6,73
b. Taux maximum	>>>

7.3. PLAFONNEMENT DU TAUX DE CFE	
a. Taux moyen communal de 2024 au niveau national	
b. Taux plafond de 2025	
7.4. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE CFE	
Taux moyens des taxes foncières de 2024 :	CFE éolienne
a. au niveau national	
b. au niveau de l'EPCI	
Taux maximum de la majoration spéciale	1,34
8. DIMINUTION SANS LIEN	
Année antérieure à 2025 au titre de laquelle...	
a. ...la diminution sans lien a été appliquée	
b. ...les taux précédemment diminués sans lien ont été augmentés	
Taux moyens de référence au niveau national :	
a. Taxe foncière bâtie	
b. Taxe foncière non bâtie	

Date de transmission de l'acte: 14/04/2025
Date de réception de l'AR: 14/04/2025
080-200070936-DE_2025_032B-DE
A G E D I

51,08



EPCI :

988 CC PONTTHIEU MARQUENTERRE

DEPARTEMENT :

80

FINANCES PUBLIQUES

TRÉSORERIE OU SGC :

SGC DOULLENS

N° 1259 EPCI (1)

TAUX

FDL

2025

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2025

I - RESSOURCES FISCALES DONT LE TAUX DOIT ÊTRE VOTÉ EN 2025

Taxes	Bases d'imposition effectives de 2024 1	Taux de référence pour 2025 2	Tx moyens pondérés des com. si fusion 3	Bases d'imposition prévisionnelles 2025 4	Produits référence (col. 4 x col. 2a ou 2b) 5	Taux votés 6	Produits attendus (col. 4 x col. 6) 7
Taxe foncière bâtie additionnelle	40 438 103	1,99		41 382 000	823 502	1,99	823 502
Taxe foncière non bâtie additionnelle	6 256 909	7,85		6 362 000	499 417	7,85	499 417
Taxe d'habitation additionnelle	25 235 840	14,14		24 970 000	-3 529 783	14,14	3 530 758
CFE additionnelle	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>		
CFE unique ou de zone	10 944 979	23,59		11 591 000	2 734 317	23,59	2 734 317
CFE éolienne	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>		
Taux CFE plafonné pour 2025	>>>		Total de la fiscalité additionnelle		4 852 702	Total	7 587 994

Aide au calcul des taux additionnels par variation proportionnelle : il n'est pas nécessaire de remplir cette rubrique en cas de reconduction des taux de référence ou de variation différenciée.

Taxes additionnelles

Calcul du coefficient de variation proportionnelle
(6 décimales)

9

Taux proportionnels
(col. 2 x col. 9)
10

Produits attendus

4 853 677

= 1

4 853 677 - 4 852 702

Produits référence de la fiscalité additionnelle (sous-total col. 5)

Éléments relatifs au vote du taux de
CFE unique, de zone ou éolienneRéserve de taux
capitalisée utilisable
en 2025 (11)Réserve de taux
utilisée pour le taux
voté en 2025 (12)Fraction de taux mis
en réserve sur
délibération (13)(14) Durée retenue
en cas d'intégration
progressive des taux

CFE unique ou de zone

>>>

>>>

>>>

>>>

II - RESSOURCES FISCALES INDÉPENDANTES DES TAUX VOTÉS EN 2025

TVA	IFER	TASCOM	TAFNB	Alloc. compensatrices	DCRTP	FNIGR	Total
6 229 721	757 324	292 157	80 512	902 720	0	-3 061 231	5 201 203

III - TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PRÉVISIONNELLES POUR 2025

Produits attendus des taxes à taux voté (col. 7)	Ressources fiscales indépendantes des taux votés (cadre II)	Montant prévisionnel de la fiscalité directe locale pour 2025
7 587 994	5 201 203	12 789 197

A AMIENS

Le 27 MARS 2025

Pour la Direction des Finances publiques,
MME SOPHIE MANTEL

A Rue

Le

Pour la Préfecture,
MME SOPHIE MANTELDate de transmission de l'acte: 14/04/2025
Date de réception de l'AR: 14/04/2025
080-200070936-DE_2025_032B-DE
A G E D I

Feuille à compléter et à retourner systématiquement à la Préfecture et au service de fiscalité directe locale accompagnée d'une copie de la délibération de vote des taux.